

Question n°1 (3 points)

Rappelez les prérogatives du guide de palanquée.

Question n°2 (3 points)

Rappelez les prérogatives d'un E1 et d'un E2

Question n°3 (2points)

Que risque un guide de palanquée qui emmène des niveaux 1 à 30 mètres.

- a) sans que cela entraîne un accident ?
- b) si cela entraîne un accident ?

Question n°4 (4 points)

De quel matériel obligatoire le guide de palanquée doit il s'équiper au regard du code du sport ?

- a) lorsqu'il plonge en autonomie avec d'autres GP ?
- b) lorsqu'il encadre ?

Question n°5 (6 points)

Listez le matériel de secours obligatoire sur un site de plongée.

Question n°6 (2 points)

- a) Quel catégorie de médecin est compétente pour signer le certificat médical des niveaux 1, 2 et 3 adultes ?
- b) En quoi le formulaire fédéral apporte-t-il un plus ?

REFERENTIEL DE CORRECTION

Question n°1 (3 points)

Rappelez les prérogatives du guide de palanquée.

- *Encadrer les plongeurs en exploration (en fonction de leurs prérogatives) de 0 à 40 m*
- *Effectuer des baptêmes de plongée en milieu artificiel de moins de 6 mètres de profondeur avec l'autorisation d'un directeur de plongée E1 au minimum*
- *Se présenter à l'initiateur*
- *Se présenter au MF1 de la FFESSM*

Question n°2 (3 points)

Rappelez les prérogatives d'un E1 et d'un E2

- *Surveillance et organisation des séances en bassin : piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres.*
- *Responsabilité d'enseignement en bassin. (Directeur de plongée).*
- *E2 uniquement : enseignement du débutant au Guide de palanquée dans l'espace 0 - 20 mètres.*
- *Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un encadrant E3.*
- *Participation aux jurys du brevet Niveau 1.*
- *En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet Niveau 1.*
- *Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)
Cette équivalence s'applique également aux initiateurs ancienne formule.*

Question n°3 (2 points)

Que risque un guide de palanquée qui emmène des niveaux 1 à 30 mètres.

Il engage sa responsabilité pénale

a) sans que cela entraîne un accident ?

Une plainte pour mise en danger d'autrui et une amende et/ou interdiction d'exercer

b) si cela entraîne un accident ?

Il engage simultanément sa responsabilité civile et sa responsabilité pénale

Question n°4 (4 points)

De quel matériel obligatoire le guide de palanquée doit-il s'équiper au regard du code du sport ?

a) lorsqu'il plonge en autonomie avec d'autres GP ?

b) lorsqu'il encadre ?

Mêmes obligations :

- *Gilet ou bouée gonflable au moyen d'un gaz comprimé*
- *Moyen de vérifier la pression dans le bloc (manomètres ou ordinateur avec gestion d'air)*
- *Moyen de contrôler la décompression (Ordinateur ou timer électronique + tables ou montre + profondimètre + tables).*
- *Parachute de palier (un dans la palanquée)*
- *2 détendeurs sur 2 sorties indépendantes*

Question n°5 (6 points)

Listez le matériel de secours obligatoire sur un site de plongée.

- *Moyen de communication permettant de prévenir les secours*
- *VHF (sur un bateau)*
- *Pavillon Alpha (sur un bateau)*
- *Eau douce potable*
- *Aspirine*
- *BAVU avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit)*
- *Masque à haute concentration d'O2*
- *Bouteille d'O2 de capacité suffisante avec manodétendeur, débit litre et tuyau de raccordement au BAVU ou au masque à haute concentration.*
- *Couverture iso thermique*
- *Fiches d'évacuation*
- *Plan de secours adapté au lieu et à la plongée pratiquée*
- *Bouteille d'air de secours avec détendeur (ou mélange adapté)*
- *Un moyen de rappeler un plongeur en immersion (en milieu naturel)*
- *Tablette de notation immergeable*
- *Tables de décompression (si milieu naturel > 6 m)*

Question n°6 (2 points)

a) Quel catégorie de médecin est compétente pour signer le certificat médical des niveaux 1, 2 et 3 adultes ?

Tout médecin

b) En quoi le formulaire fédéral apporte-t-il un plus ?

Le verso mentionne les contre-indications, ce qui facilitera la tâche à un médecin non spécialisé en plongée